## Termes de référence

### 1. Nom du Groupe de travail

Le Groupe de travail sera connu sous le nom de Groupe de travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) de l'ABSC / CHLA (l'Association).

## 2. Objectif du Groupe de travail

L'objectif du Groupe de travail sur l'EDI est d'aider l'Association à aller de l'avant en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, en examinant l'Association dans son état actuel afin de déterminer les domaines à améliorer.

## 3. Fonctions et responsabilités clés du Groupe de travail

Chaque membre du Groupe de travail aura des fonctions et des devoirs, individuellement ou conjointement, dans le cadre de sa participation au Groupe de travail. Il s'agira notamment de:

- aider le conseil d'administration de l'ABSC / CHLA (ci-après appelé « le conseil »), ainsi que les chapitres de l'ABSC / CHLA, à formuler des énoncés de position sur les questions d'EDI
- assister le conseil lors des exercices de planification stratégique et faire des recommandations sur les différents aspects de l'EDI
- développer un sondage sur l'EDI (incluant des informations démographiques) auprès des membres de l'ABSC / CHLA et présenter les résultats au conseil
- consulter l'équipe éditoriale du JABSC / JCHLA sur les politiques et procédures relatives aux questions d'EDI
- assurer la liaison avec le Comité de planification de la conférence (CPC) pour aborder les questions d'EDI et s'assurer que la conférence annuelle (y compris la formation continue) est inclusive et accessible aux groupes visés par l'équité
- assurer la liaison avec le comité de formation continue (CFC) pour s'assurer que les offres de formation continue de l'ABSC / CHLA comprennent des sujets liés à l'EDI et sont accessibles aux groupes visés par l'équité.

# Composition

Le Groupe de travail sur l'EDI sera composé d'au moins cinq (5) membres.

- Responsable(s)
- Liaison avec le Comité permanent des affaires autochtones
- Liaison avec le conseil d'administration
- Au moins deux (2) membres, représentant idéalement les différentes régions du Canada suivantes: Atlantique, Canada central (Ontario/Québec/Manitoba/Saskatchewan), Pacifique/Canada occidental (Alberta/TNO/Nunavut/Colombie-Britannique/Yukon).

L'adhésion au Groupe de travail sur l'EDI est ouverte à tout professionnel des bibliothèques de santé canadiennes qui s'intéresse aux questions d'EDI.

La majorité simple des membres du Groupe de travail constituera un quorum.

Le mandat sera revu annuellement et mis à jour au besoin.

## 4. Mandat / Durée du mandat

Le Groupe de travail sur l'EDI a un mandat initial de trois (3) ans, de septembre 2020 à août 2023.

Le(s) responsable(s) sera (seront) membre(s) du Groupe de travail sur l'EDI. Le mandat sera d'un an, renouvelable après discussion avec le conseil d'administration. Les fonctions du responsable seront les suivantes :

- convoquer les réunions bimestrielles (y compris la préparation de l'ordre du jour).
- rédiger les procès-verbaux et publier les procès-verbaux approuvés dans l'espace projet du Groupe de travail sur l'EDI sur le site Web de l'ABSC / CHLA.
- la compilation du rapport annuel du Groupe de travail sur l'EDI.

Le **comité permanent sur les questions autochtones** et les agents de liaison du **conseil d'administration** seront des membres actifs du Groupe de travail.

### 5. Processus de demande

Pour devenir membre du Groupe de travail sur l'EDI, il suffit de soumettre au responsable du Groupe de travail une déclaration d'intérêt écrite décrivant en détail l'expérience ou la formation pertinente dans le domaine de l'EDI.

#### 6. Réunions

Le Groupe de travail se réunira tous les deux mois via Zoom. En outre, les animateurs assisteront et participeront aux réunions du conseil d'administration de l'ABSC / CHLA et aux réunions de l'équipe de rédaction du JABSC / JCHLA, selon les besoins. D'autres réunions peuvent être prévues au besoin tout au long de l'année. Une participation régulière aux réunions est attendue.

#### 7. Procès-verbaux

Les procès-verbaux de toutes les réunions sont enregistrés, distribués aux membres du Groupe de travail et sauvegardés sur le site Web/les archives de l'ABSC / CHLA. Toutes les décisions importantes prises au cours des réunions du Groupe de travail seront enregistrées et conservées.